



**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 13 DECEMBRE 2021 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Discuter et accepter le budget 2022 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
2. Prendre connaissance des arrêtés de comptes
3. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2021.
4. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
5. Discuter et accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement supplémentaire de Fr. 10'000.00 pour la démolition de l'ancien réservoir de Bellelay.
7. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 70'000.00 pour la planification de la ZPO Pré Paroz, Le Fuet
8. Informations du Conseil municipal
9. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous le point 5 est déposé publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Mesures liées au coronavirus : Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espaces publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée municipale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au Covid-19 le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Le Fuet, le 10 novembre 2021

Conseil municipal